

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3587

commission principale : développement économique

objet : **Filière Sciences de la vie - Soutien à l'implantation de l'European Cervical Cancer Association (Ecca)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le rappel du contexte

Le consortium européen nommé ECCCE a été constitué en 2000 avec le soutien de la Commission européenne pour informer le grand public, les professionnels de la santé et les décideurs en matière de politiques de santé sur les causes du cancer du col de l'utérus et les nouvelles technologies de prévention.

L'ECCCE réunit de nombreux chercheurs de premier plan dans le domaine du cancer du col, originaires de douze états membres, afin de disposer d'un niveau d'expertise et d'autorité sans précédent dans ce domaine.

Les membres d'ECCCE ont implanté leur siège à Lyon au début de l'année 2003, attirés par son potentiel en sciences de la vie et les synergies envisagées avec le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes.

L'association dénommée European Cervical Cancer Association (Ecca) a été créée le 25 novembre 2002 avec ECCCE, les Hospices civils de Lyon (HCL) et le centre anticancéreux Léon Bérard. Elle est ouverte aux partenaires du canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara), en particulier les Centres hospitaliers universitaires (CHU), universités de Grenoble et de Saint Etienne et le Centre international de recherche sur le cancer.

Par convention en date du 21 janvier 2003, la communauté urbaine de Lyon a décidé d'apporter son concours à l'association pour son programme d'actions pour une période de quatre ans.

L'association Ecca a mis en place un réseau d'excellence et de prévention du cancer du col de l'utérus au plan européen visant à :

- collecter des informations sur le dépistage, la prévention et le traitement du cancer,
- résumer et traduire les informations dans une terminologie adaptée aux publics visés,
- améliorer la compréhension des besoins en information des patientes,
- définir des messages adaptés et diffuser les informations vers les publics visés,
- aider l'évolution constante et structurée des programmes existants de dépistage.

Le bilan 2005 de l'association Ecca

En 2005, l'objectif principal de l'Ecca a été de :

- s'assurer le support des sociétés de cancer, de gynécologies et groupes de patients de toute l'Europe afin de développer des matériels éducatifs pour le grand public et les médecins pour la prévention du cancer du col de l'utérus,

- former les personnalités politiques intéressées par les problèmes de santé publique.

Dans l'optique d'atteindre ces objectifs, l'EcCa a développé :

- plusieurs réseaux ou instances de réflexion :

- . un réseau réunissant les dix-huit experts du cancer du col en Rhône-Alpes afin d'évaluer les nouvelles méthodes de dépistage du cancer du col de l'utérus,

- . un groupe d'intérêt contre le cancer du col de l'utérus au Parlement européen (CCIG), pour faire connaître cette maladie aux membres de la Commission européenne, aux organisations féminines et aux groupes de la santé publique ;

- plusieurs outils de communication et de sensibilisation :

- . la consultation de soixante sociétés de cancer, gynécologie et de maladies sexuellement transmissibles, groupes de patientes et organisations pour la santé des femmes afin de déterminer les messages-clefs à intégrer dans les supports de communication concernant le cancer du col, et le papillomavirus qui en est responsable,

- . la rédaction et la diffusion :

- de trois dépliants d'information pour les professionnels de santé traduits dans quatorze des états membres et plusieurs sont en cours de préparation dans d'autres pays. Les résultats obtenus ont dépassé les objectifs initialement fixés grâce aux subventions supplémentaires accordées par Glaxo Smith Kline,

- de bulletins d'information sur le cancer du col de l'utérus présentant la situation en Europe, distribués aux parlementaires européens, aux officiels des commissions concernées et aux officiels de la santé publique,

- le lancement d'un nouveau site web lancé en anglais-français-allemand,

- la publication de lettres d'information trimestrielles mettant en avant un membre de l'EcCa en présentant les pratiques nationales concernant la prévention du cancer du col de l'utérus et un résumé des projets entrepris par ce membre.

La recherche de financement

- l'obtention de 75 000 € de la Commission européenne et d'une subvention pour deux ans de la société Gen-Probe Inc. La société BioMérieux s'est engagée à couvrir les frais d'une conférence qui aurait lieu dans leur centre de réunions à Annecy,

- le travail avec le réseau de sociétés de gynécologie développé avec Jo's Trust (l'association de patientes la plus importante basée en Angleterre) et la Commission européenne pour coordonner les groupes de patientes en Europe et développer un réseau efficace pour influencer la politique sur la santé au niveau européen.

Le recrutement de quinze nouvelles organisations-membres en Europe, soit :

- deux en Ukraine,
- une en France,
- deux en Espagne,
- deux en Italie,
- une en Irlande,
- deux en Allemagne,
- une à Chypre,
- deux en République tchèque,
- une en Lituanie,
- et une en Turquie.

Ces actions ont permis d'accroître la réputation de l'EcCa en tant qu'organisation essentielle dans le domaine de la prévention du cancer du col et de ce fait la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes sont reconnus comme un des centres névralgiques dans ce domaine.

Le programme de travail 2006

La sensibilisation du public européen au cancer du col de l'utérus et ses modes de prévention sera renforcée en 2006 afin de développer des programmes éducationnels. L'EcCa va capitaliser sur la liaison solide établie avec les sociétés de cancer, de gynécologie et de maladies sexuellement transmissibles afin d'atteindre directement les femmes dans ces différents pays européens dans le but :

- d'augmenter le nombre d'adhérents professionnels de l'EcCa en s'appuyant sur la solide réputation acquise auprès d'organisations européennes,
- d'accroître son réseau en faisant appel au grand public et en admettant des membres individuels dans l'association,
- de faciliter l'établissement d'un groupe de patientes européennes ayant un cancer du col de l'utérus car, contrairement au cancer du sein, il n'y a aucun groupe de patientes reconnu (à l'exception de Jo's trust en Angleterre), en dépit du fait que plus de 50 000 femmes sont atteintes. Il est donc nécessaire de développer un forum dans lequel ces femmes pourront obtenir un avis objectif, scientifique et échanger des informations avec d'autres patientes dans la même situation,
- de continuer à travailler avec le groupe parlementaire d'intérêt contre le cancer du col en aidant ses membres à soumettre des questions à la Commission et au Conseil,
- d'organiser une semaine de sensibilisation du public contre le cancer du col de l'utérus, probablement à la fin janvier 2007, afin de la faire coïncider avec le mois du cancer du col aux Etats Unis. Cela pourrait commencer, en amont, avec un événement au Parlement européen et le lancement de la réunion des groupes de patients du cancer du col de l'utérus,
- d'augmenter le nombre de pays qui utilisent le matériel éducatif (dépliants, livrets, site web, etc.) et de communication (bulletins, lettres d'information, etc.) en adaptant et traduisant le matériel afin d'élargir sa cible sur l'Europe de l'Est,
- de rechercher des sources de financement supplémentaires, en particulier lors des appels d'offres de la Commission européenne.

Une évaluation des résultats obtenus en 2003-2006 sera réalisée dans l'année.

Le budget

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'EcCa, pour les quatre années concernées par la convention du 21 janvier 2003 (2003-2006), est estimé à 4 000 000 €, dont :

- 1 350 K€ de la Commission européenne et autres fonds de recherche européens,
- 2 050 K€ de grands groupes industriels (dont Sanofi Pasteur MSD et GSK),
- 600 K€ de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes (75 000 € par an et par collectivité).

En 2006, la Communauté urbaine est sollicitée pour le dernier versement de 75 000 € ;

Vu ledit avenant n° 3 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle de 75 000 € par la communauté urbaine de Lyon à l'European Cervical Cancer Association (EcCa) au titre de l'année 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 3 à la convention, en date du 21 janvier 2003, avec l'association EcCa.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0861.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,